

Arrêté n°2024/064

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade****Année 2024****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de DONCOURT LES CONFLANS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

VU l'arrêté du 2021/043 en date du 20/04/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

**ARRETE****Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2024

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme LECONTE Audrey	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à DONCOURT,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Maire, Bernard ROBERT

